



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des citoyens burundais qui se sont fait enrôler pour participer aux élections de 2015, que l'affichage des listes électorales provisoires se fera du 16 mars au 20 mars 2015 aux centres d'inscription. Ils sont priés d'aller vérifier s'ils figurent sur les listes électorales provisoires et s'ils ont été correctement inscrits

La CENI invite par la même occasion, les citoyens burundais, remplissant les conditions exigées par la loi, mais qui n'ont pas eu l'occasion de se faire inscrire pour une raison ou une autre, de le faire du 21 mars au 23 mars 2015.

Ces deux activités se feront de 7heures 30 à 17heures 30 sous la supervision des agents d'affichage et des agents recenseurs pour la réouverture de l'enrôlement partiel des électeurs Ces agents seront présents dans les centres d'affichage et centres d'inscription du 16 mars au 23 mars 2015.

Fait à Bujumbura, le 12/03/2015

Amb. Pierre Claver NDAYICARIYE
Président



« Ensemble pour les élections démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes »